

Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 7 (1940-1941)
Heft: 7

Artikel: Education de l'officier
Autor: Semisch, Guido
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362798>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROTAR

Schweizerische Zeitschrift für Luftschutz
Revue suisse de la Défense aérienne
Rivista svizzera della Protezione antiaerea

Offizielles Organ des Schweizerischen Luftschutz-Verbandes - Organe officiel de l'Association suisse pour la Protection aérienne - Organo ufficiale dell'Associazione svizzera per la Protezione aerea

Redaktion: Dr. MAX LÜTHI, BURGDORF - Druck, Administration und Inseraten-Regie: BUCHDRUCKEREI VOGT-SCHILD AG., SOLOTHURN
Jahres-Abonnementsspreis: Schweiz Fr. 8.—, Ausland Fr. 12.—, Einzelnnummer 75 Cts. - Postcheck-Konto Va 4 - Telephon Nr. 22155

Mai 1941

Nr. 7

7. Jahrgang

Inhalt — Sommaire

	Seite	Page
Education de l'officier. Par le cap. Guido Semisch	103	Réflexions sur la situation alimentaire des populations civiles, citadines et rurales, en période de guerre.
Offiziersausbildung. Von Hptm. Guido Semisch	106	Par le Dr L.-M. Sandoz
Ueber Ausbildung der Luftschutztruppe	109	Kleine Mitteilungen
		111
		118

Education de l'officier Par le cap. Guido Semisch

1. Tâches de l'officier.

Le RS de l'armée 1933 dit dans son chiff. 9 que les officiers créent l'esprit de corps dans les corps de troupes. Ils maintiennent dans l'armée entière une conception uniforme du service. Ils constituent l'élite de l'armée. Liés entre eux par le sentiment de l'honneur et par la confiance ils restent unis par une solide camaraderie au service et hors du service.

La position de l'officier DAP dans son unité est la même que celle de l'officier dans l'armée. Les principes du RS de l'armée cités plus haut sont par conséquent intégralement valables pour l'officier DAP.

La guerre impose à chaque troupe des privations et des fatigues qu'elle ne peut surmonter que si elle est disciplinée. La discipline est la base de l'aptitude à la guerre. L'instruction technique doit apprendre aux soldats le maniement des armes et des engins et développer ses connaissances jusqu'à la maîtrise complète. Les connaissances techniques étant un facteur indispensable du succès, on doit affirmer qu'en dernier ressort c'est l'éducation militaire de la troupe qui décide de celui-ci.

Il faut d'abord s'entendre sur ce qu'on entend par éducation militaire. Il ne s'agit pas uniquement des formes extérieures, mais il s'agit de l'éducation de l'âme du soldat, de sa fidélité absolue dans l'accomplissement de sa tâche.

Considérant la tâche de l'officier DAP nous voyons de prime abord que l'instruction technique de la troupe exige de lui une préparation méticuleuse. L'officier doit donc connaître à fond la matière qu'il doit traiter. Ceci exige une étude approfondie qu'il ne doit pas considérer comme un devoir ennuyeux, mais comme un honneur. S'il

a cette conception de sa tâche et qu'il a réussi à observer certains principes pédagogiques il peut remplir son devoir d'instructeur au point de vue technique.

Une tâche beaucoup plus ardue est celle de l'éducation militaire de la troupe. Elle exige de l'officier de l'influence sur l'esprit de sa troupe. Afin d'y parvenir il doit lui-même être entièrement imprégné de cet esprit militaire, qui doit jaillir de sa conviction intime. Il peut seulement créer l'esprit de corps s'il travaille inlassablement à sa propre perfection dans ce domaine. Il doit commencer par s'astreindre lui-même à la discipline qu'il exige de ses hommes.

La discipline ne doit pas rester une simple formalité. La véritable discipline est fondée sur l'absolue fidélité que le soldat voit à son chef et réciprocement. Elle n'admet ni compromis ni concession. L'officier doit par conséquent être sévère sans toutefois devenir inhumain. Ces deux choses ne s'excluent pas du tout, au contraire.

Le subordonné doit savoir que chaque ordre s'exécute sans discussion et que tous les ordres ont leur but dans l'intérêt de l'ensemble. L'officier lui-même doit observer cette règle. Il est alors nécessaire que les ordres donnés soient clairs et justes. Chaque soldat doit avoir l'impression qu'il n'est pas seulement un numéro, mais un être humain. Le plus humble soldat, même placé à un poste en apparence insignifiant, doit avoir la conviction nette de sa valeur en regard de l'ensemble. Le sentiment humain de l'officier se montre par le fait qu'il s'occupe du bien-être de sa troupe. Il s'intéresse au travail, à la vie et aux soucis de ses subordonnés. Si l'officier porte cette attention de chef à son subordonné, le soldat sent qu'il n'est pas

seulement une machine, mais un être précieux, qui fait partie de l'ensemble. Dans une troupe où ce sentiment a été créé, l'esprit de corps existe et la conduite de la troupe est facilitée.

Nous demandons donc à l'officier de posséder la technique et la tactique et avant tout d'avoir l'esprit militaire. Ses tâches se résument très brièvement en ceci: éduquer la troupe dans un esprit de discipline militaire et la conduire.

2. La conduite de la troupe.

Dans la conduite de la troupe la façon de la traiter joue un grand rôle.

Il faut avant tout reconnaître que nos soldats ont l'esprit critique. C'est pour cela que l'officier qui commande doit connaître son métier à fond. Il doit connaître toutes les armes et engins de sa troupe au point de vue théorique et pratique, afin qu'il soit en mesure de lui montrer comment il faut les utiliser. L'officier doit se préparer à cette tâche pendant et surtout hors du service. Il doit s'y astreindre. Il va sans dire que l'aspirant officier sera instruit dans des cours spéciaux et que les officiers déjà nommés ont aussi l'occasion de parfaire leur instruction dans des cours. Le temps d'instruction est néanmoins tellement court qu'il n'est pratiquement pas possible d'arriver à la maîtrise, si l'on ne travaille pas aussi hors du service.

Un bon commandement est indispensable pour l'éducation de la troupe. Nous avons déjà dit que les ordres doivent être clairs et simples. Il faut que l'officier réfléchisse d'abord avant de commander. Il faut clairement dire à qui s'adresse l'ordre. De cette façon la troupe sent que son chef sait ce qu'il veut. Elle acquiert de l'assurance et prend confiance en son chef.

Le ton, dans lequel on donne les commandements est également un facteur important, qui influe sur la troupe. Si l'on ne commande pas à haute voix et énergiquement, les hommes ne se soucient en général guère de celui qui commande. Il faut néanmoins éviter ce ton aigre dans les commandements qu'on entend parfois dans les cours de casernes. Un officier qui a ce ton donne à la troupe l'impression qu'il la méprise ou bien qu'il doit cacher certaines déficiences techniques par une allure faussement martiale. En effet c'est souvent chez les officiers peu capables qu'on trouve cette façon de commander. La troupe a tôt fait de déceler ces officiers qui à ce moment perdent la confiance et l'estime de leurs subordonnés.

Un subordonné peut poser une question à laquelle l'officier ne peut peut-être pas répondre sur le champ. Si l'officier a la confiance de sa troupe il peut tranquillement avouer de ne pouvoir immédiatement donner de réponse. Ce serait même une erreur de vouloir faire semblant de savoir ou bien de rabrouer l'homme pour dévier du sujet. Il arrive aussi qu'un chef commette une erreur. Il peut tranquillement l'avouer sans avoir à craindre une

diminution de l'estime que lui porte la troupe, s'il possède cette estime. Il arrive même que des soldats font remarquer des erreurs à leurs supérieurs. Il ne faut à ce moment pas se fâcher et partir du principe de traiter ses subordonnés toujours avec franchise et justice.

Il arrive à chacun de s'emporter, même à l'officier. Dans ce cas il ne faut jamais injurier le subordonné. Ceci serait contraire au principe que l'officier doit considérer ses soldats comme des collaborateurs. Cela n'empêche pas que de temps à autre quand on se fâche, on use de mots énergiques, sans toutefois devenir personnel.

Les punitions tracassières mettent une troupe derrière la main. L'homme qui, pour s'être mal présenté à son supérieur, doit faire deux ou trois fois le tour des casernes au pas de gymnastique ne reconnaîtra pas dans son for intérieur la punition, mais éprouvera du ressentiment. Mieux vaut faire d'abord une remarque tranquille et corriger l'homme. Si cela n'a aucun effet, il faut la réprimande et même les arrêts de rigueur. L'officier doit punir peu, mais énergiquement.

Dans chaque troupe il y a des bons et des mauvais éléments. Il y a des hommes intelligents, bêtes, des forts, des faibles, etc. C'est un devoir de l'officier de s'occuper de chacun individuellement.

Des éléments qui sont particulièrement faibles doivent être suivis attentivement par l'officier. Il verra en général que la bonne volonté existe. Afin que l'instruction ne soit pas retardée par des éléments faibles, il faut les grouper à part et les instruire spécialement. Cette instruction peut même avoir lieu en dehors des heures de travail sans pour cela constituer une punition. L'officier doit donner personnellement cette instruction supplémentaire.

Dans chaque troupe peuvent éclater des petites querelles. L'officier doit faire le nécessaire pour les apaiser. Des hommes faibles sont parfois en butte aux rires de leurs camarades. Des natures de ce genre souffrent souvent de cet état de chose. Le devoir de l'officier est de leur redonner confiance en les traitant avec bienveillance et en les protégeant. Ils arrivent ainsi à reprendre parmi leurs camarades la place qui leur est due.

Si par contre le chef a des hommes impertinents sous ses ordres il faut les traîter sévèrement et leur imposer la discipline par tous les moyens. Il n'est pas toujours nécessaire pour cela de punir, il suffit souvent d'expliquer clairement les nécessités du service.

Il faut traiter tous les hommes avec la même justice, donc pas de favoris ou de «bêtes noires». Chacun a sans doute des sympathies pour l'un ou l'autre de ces subordonnés. L'officier doit veiller à ce qu'il ne se développe pas de ce fait l'injustice et l'inégalité envers la troupe. L'officier doit toujours garder une même ligne de conduite. Il y a des officiers qui se comportent autrement vis-à-vis de la troupe s'ils sont seuls avec elle, ou si un supérieur

est présent. Le cas suivant est connu: l'officier ne travaille que mollement avec sa troupe. Un inspecteur apparaît et aussitôt l'officier commence à crier et à secouer ses hommes d'une façon exagérée. L'officier qui agit ainsi est impossible. La troupe d'abord s'aperçoit qu'il veut faire de l'impression devant son inspecteur. C'est une façon d'agir que la troupe ne comprend jamais et avec raison. La troupe veut travailler et elle travaille avec plaisir. Elle veut avoir l'impression lors du licenciement qu'elle n'a pas gaspillé son temps.

L'officier doit penser avant tout à la troupe qui lui est confiée et ensuite à soi-même. Il s'occupe de savoir si elle est bien logée, bien nourrie et si après de grandes fatigues elle peut se reposer convenablement.

Un problème particulièrement important pour l'officier est celui du sous-officier. Le chef doit savoir que son travail est facilité par un bon corps de sous-officiers. Il faut déjà en tenir compte lors des propositions pour l'avancement. Parmi les sous-officiers de l'unité se trouvent toujours quelques-uns qui ne valent pas beaucoup. Il faut alors que l'officier cherche à améliorer ces sous-officiers.

Il les guidera dans leur travail, tout en leur laissant la possibilité d'exercer leur initiative. Une faute du sous-officier ne doit en général pas être critiquée devant la troupe. Néanmoins il y a des cas où la critique sur place s'impose. L'officier doit alors agir avec tact, afin de ne pas diminuer le sous-officier aux yeux de sa troupe.

La troupe a besoin du bon exemple. C'est l'officier qui doit l'incarner. Déjà dans son attitude et sa façon de s'habiller il doit être correct. A ce moment il peut exiger la même chose de sa troupe. Au point de vue moral il ne se laissera en aucune circonstance gagner par le découragement ou même le défaitisme, qui d'ailleurs est toujours absolument injustifié. Il combattra ces sentiments dans sa troupe avec énergie.

L'officier doit donner beaucoup à la troupe. Il doit la diriger comme le père dirige ses enfants. Il ne faut jamais oublier que la troupe veut avoir des chefs qui connaissent à fond leur métier, qui sont sévères, mais qui sont aussi justes et humains.

3. Choix et instruction des officiers.

Il découle de ce qui vient d'être dit qu'il faut avant tout faire un choix judicieux pour préparer un corps d'officiers à la hauteur. Il n'est guère possible pendant la durée d'un cours de répétition de trier soigneusement les éléments capables de devenir officier. Il faut chercher un système d'élimination plus sûr. Il va sans dire que jusqu'à présent il n'était pas possible de procéder autrement pour le choix des aspirants. Voilà pourquoi beaucoup d'officiers n'ont pas les qualités voulues.

Il faut en première ligne poser comme condition que l'officier avant de parvenir à son grade doit avoir accompli les services suivants: école de recrues comme recrue, école de sous-officiers, école de recrues comme sous-officier et école d'aspirants. Il sera promu après l'école d'aspirants et payera ses galons de lieutenant dans une école de recrues.

Il faut déjà chercher parmi les recrues, des hommes susceptibles de devenir officiers. Les candidats doivent être vifs et de bon caractère. L'esprit militaire et l'initiative doivent être leurs traits dominants. On leur fera d'abord faire l'école de sous-officiers.

C'est en payant les galons de sous-officier qu'on jugera le mieux de leurs capacités. Les commandants d'école doivent s'en occuper. Quand les propositions sont faites, l'aspirant officier doit faire au moins un cours de répétition avec son unité avant d'aller à l'école d'aspirants. Au cours de répétition son commandant d'unité peut juger si plus tard l'aspirant aura dans le cadre de l'unité l'estime et l'ascendant nécessaire. Ce dernier point est particulièrement important dans les unités de DAP, celles-ci étant désavantagées du fait qu'elles travaillent dans leur propre localité avec leur propres hommes. Ceci crée souvent des hésitations chez les gradés. Si le commandant a l'impression que l'aspirant est capable et présente le caractère voulu pour devenir officier, il le propose pour l'école d'aspirants. Dans cette école le futur officier reçoit une instruction technique et tactique complète pour tous les services. C'est pour cela qu'il faut prévoir les écoles d'aspirants suffisamment longues.

La préparation de l'officier au commandement de la troupe ne peut pas être achevée à l'école d'aspirants. C'est seulement en commandant lui-même la troupe qu'il peut parfaire son éducation de chef. Ce travail s'accomplit lorsqu'il paye ses galons de lieutenant. Là il appliquera les principes qui lui ont été exposés à l'école d'aspirants.

C'est seulement lorsque notre corps d'officiers DAP devra parcourir cette école complète que nous pourrons avoir la conviction qu'il sera apte à la guerre.

On exige de l'officier de la tenacité dans l'instruction. Il ne doit pas flétrir dans son travail s'il a passé quelques heures ou quelques jours fatigants. C'est à ce moment que son énergie doit lui permettre de donner imperturbablement le bon exemple à sa troupe. A ce moment il est chef. Si même dans les moments durs le chef donne le bon exemple avec le sourire aux lèvres, la troupe est entraînée. L'officier lui imprime cet élan qui surmonte tous les obstacles et lui fait accomplir des prouesses dont elle ne serait pas capable sous un commandement faible ou hésitant.